

Quatuor en chambre (divertissement)

Jacques Godbout

Volume 9, Number 6 (54), November–December 1967

De l'érotisme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60572ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Godbout, J. (1967). Quatuor en chambre (divertissement). *Liberté*, 9(6), 59–65.

quatuor en chambre

(divertissement)

Que l'on devienne député pour changer le monde ou pour les honneurs, la relation entre l'homme choisi et l'électeur (la foule) est une relation d'amour. L'homme politique est, de toute évidence, un sensuel. Mais c'est aussi un puritain qui préfère l'érotisme à la maison. De là, se croyant gardien des bonnes mœurs, le besoin qu'il a de créer des censures dont la plus radicale est celle du cinéma.

Au printemps 1967 on assista à un débat entre députés sur la nouvelle loi de la censure. Ce débat, quand on le parcourt, donne l'exacte mesure de ces collégiens en vacances à Québec que sont nos députés.

Ce texte est un extrait du Journal officiel des Débats à l'Assemblée législative du Québec. C'est un texte à lire à voix haute.

J. G.

I...

M. LE PRESIDENT : Reprise du débat sur la motion de l'honorable Secrétaire de la province, proposant que le bill 52 intitulé "Loi sur le cinéma" soit maintenant lu la deuxième fois. L'honorable député de Chambly.

M. LAPORTE : M. le Président, là où le bill 52 devient tristement déficient, c'est qu'il est admis par toutes les autorités

que la censure seule est une chose parfaitement illusoire. Il est essentiel, pour que la censure atteigne véritablement son objectif, qu'elle s'imbrique, cette censure, dans une politique d'envergure, de culture et d'éducation cinématographique. Ce que je reproche surtout au ministre, Secrétaire d'Etat, c'est qu'avec toute la matière qu'il avait en main, avec tout le travail que nous avons accompli depuis 1961, il n'ait réussi à produire que ce document faiblard qui ne règle rien du tout et laisse de côté quelques-uns des aspects les plus essentiels du cinéma dans la province de Québec.

II...

M. GABIAS: Est-ce que le député me permettrait... Est-ce que le député dit à cette Chambre que le Président du comité provisoire (pour l'étude de la censure au cinéma) était le révérend Père Régis?

M. LAPORTE: Non.

M. GABIAS: Ah bon!

M. LAPORTE: Je corrige cette phrase...

M. GABIAS: S'il vous plaît.

M. LAPORTE: ...en disant que le membre du comité dont le nom... parce qu'il n'y avait pas de président, le comité a insisté pour qu'il n'y ait pas de président, mais le rapport a fini par porter le nom du Père Régis.

M. GABIAS: Chapeauté. Cléricalisme.

M. LAPORTE: C'est ça.

M. GABIAS: Du cléricalisme.

M. LAPORTE: Alors disons que... Pardon?

M. JOHNSON: Une bonne méthode des libéraux.

M. LAPORTE: Une quoi?

M. JOHNSON: Une bonne méthode des libéraux.

M. LAPORTE: Ce n'est pas une méthode des libéraux, c'est une méthode du comité.

M. JOHNSON: Le rapport Parent, le rapport Régis, quand on a une soutane pour envelopper cela, on se croit sauvé.

M. LAPORTE: Le premier ministre va probablement parler, j'espère qu'il va en dire plus long que son ministre. Il pourra

nous dire tantôt ce qu'il y a de mauvais dans ce système voulant qu'un comité siège, tout le monde étant égal.

M. JOHNSON : Je n'ai pas dit que c'était mauvais.

M. LAPORTE : Bon ! Alors, pourquoi ne l'avez-vous pas dit tantôt ?

M. JOHNSON : Ce sont les libéraux qui "s'abrient" tout le temps avec une soutane.

M. LAPORTE : Bon, ça va devenir mauvais. Ecoutez ça, ça va devenir mauvais, ça ne sera pas long.

M. JOHNSON : Ils s'imaginent que derrière une soutane, ensuite...

M. LEVESQUE (Laurier) : Pour l'amour du bon Dieu ! Ah non !

M. LAPORTE : C'est bon, ça.

M. JOHNSON : Le rapport Parent, le rapport Régis, c'est bien juste si dans la nationalisation, le député de Laurier n'a pas tenté de trouver un curé pour envelopper ça.

M. LEVESQUE : A Trois-Rivières, le ridicule ne tue pas, mais il ne faut pas exagérer.

M. COITEUX : A Trois-Rivières, des soutanes à la grandeur de l'aréna.

M. LEVESQUE : Poussez pas.

M. GABIAS : Non, mais êtes-vous malade ?

M. LAPORTE : Plusieurs d'entre nous sont devenus très récemment des révérendes soeurs, mais n'exagérez pas quand même !

M. GABIAS : Faites-vous soigner, ça presse, ça presse. Vite !

III...

M. LAPORTE : M. le Président, puis-je terminer, j'avais une belle péroraison, bien bâtie, puis ils sont en train de me gaspiller ça complètement.

M. GABIAS : Il était temps qu'il y ait une partie bien bâtie.

M. JOHNSON : J'espère qu'on la considère comme une oeuvre d'art et qu'on en respectera l'intégrité de sa péroraison.

M. LAPORTE : J'espère. Alors, M. le Président, je vais être obligé de recommencer ma péroraison.

IV...

M. JOHNSON : Tout le monde sait, lorsqu'il s'agit d'appréciation du cinéma ou de la moralité de n'importe quelle oeuvre, ce n'est pas facile. On est dans un terrain où le subjectivisme joue facilement. On n'a qu'à demander au député de Verdun qui a représenté le gouvernement dans une poursuite fameuse relativement à *l'Amant de Lady Chatterly*...

M. LEVESQUE : Ne parlez pas de ça ici.

M. JOHNSON : C'est le député de Verdun qui était avocat de la Couronne.

M. LAPORTE : On ne pourrait pas siéger à huis clos ?

M. JOHNSON : Il s'est illustré en perdant une des grandes causes dans le domaine.

UNE VOIX : Ce n'est pas la seule qu'il va perdre.

M. JOHNSON : M. le Président, je dois dire en toute honnêteté, cependant, que ce n'est pas lui qui est allé plaider devant la Cour Suprême. Là, il aurait probablement perdu sur le banc, il n'y aurait pas eu de délibéré. A tout événement...

M. LAPORTE : Cela commençait bien votre affaire, mais... il n'est pas là. Je lui dirai vos bons mots.

M. JOHNSON : Oui, oui, je ne voudrais pas du tout... vous lui direz même mon sourire, je ne voudrais pas être dérogoire. Est-ce que le député n'était pas juge plutôt dans cette cause ?

M. LAPORTE : Un instant.

M. LEVESQUE : De toute façon, si vous voulez mettre ça au feuilleton...

M. LAPORTE : Au feuilleton, il n'y a plus de journées des députés, il ne pourra pas vous répondre.

M. JOHNSON : Est-ce que ce n'est pas le député de Verdun qui avait rendu un jugement en disant que c'était immoral, *L'Amant de Lady Chatterly* ?

M. CHOQUETTE : Tout ce qu'il a fait, c'est qu'il a plaidé la cause.

M. JOHNSON : Je ne suis pas sûr qu'il ait lu le livre.

M. LEVESQUE : Ne mettez pas ça entre les mains du député de...

M. MICHAUD : L'avez-vous lu au moins, *L'Amant de Lady Chatterly* ?

M. JOHNSON : C'est un livre d'ailleurs tellement ennuyant à lire.

M. MICHAUD : Est-ce que le premier ministre l'a lu ?

M. JOHNSON : Au bout de vingt pages...

M. LAPORTE : Le premier ministre, oui... vous pourriez faire une analyse littéraire, peut-être.

M. JOHNSON : Bien, j'ai été obligé de le lire à l'occasion d'un débat.

M. LEVESQUE : ConteZ-nous ça.

M. MICHAUD : Le premier ministre l'a-t-il lu ?

M. JOHNSON : Je l'ai lu dans la version originale, c'est plus intéressant encore que dans la traduction, mais au bout de vingt pages on est fatigué.

M. MICHAUD : Ah bon !

M. JOHNSON : Donc, quand il s'agit d'appréciation d'une oeuvre d'art...

M. MICHAUD : Vous ne comprenez rien à l'art.

M. JOHNSON : ...particulièrement d'une oeuvre littéraire ou d'un film, on est en pleine subjectivité.

M. MICHAUD : Vous avez manqué les meilleurs bouts.

M. JOHNSON : Je l'ai déjà dit en cette Chambre, j'ai été censeur à temps partiel et il faut se surveiller, M. le Président, pour ne pas écouter son humeur passagère. Il faut une grande dose de connaissance de soi-même pour ne pas créer d'injustices lorsqu'on est censeur, surtout à l'ancienne façon qui consistait à dire aux compagnies : Vous allez couper tel bout, tel bout, tel bout, et on va vous le laisser passer.

M. LAPORTE : C'est ça.

M. JOHNSON : C'était une façon que je n'admettais pas. Je ne l'ai pas fait personnellement, mais c'était la mode du temps. C'était accepté, même aux Etats-Unis, partout. C'était ainsi qu'on procédait dans les bureaux de censure.

M. MICHAUD : Les iconoclastes aux ciseaux.

M. JOHNSON : J'ai déjà... ce sont des affaires trop personnelles. Il reste, M. le Président, que dans d'autres pays très évolués, on ne se fie pas uniquement aux tribunaux. Même en

Suède dont on connaît la réputation oui, relativement à son laxisme, même en Suède, on a banni, on a empêché certains films d'être présentés, des films faits par des Suédois en Suède. En France, dans un pays évolué comme la France, il est arrivé qu'on ait empêché la présentation de certains films. Et ici on voudrait, M. le Président, au nom de l'intégrité de l'art et de la libre circulation des oeuvres d'art, laisser toutes les écluses complètement ouvertes pour montrer n'importe quoi à n'importe qui, n'importe quand et n'importe où.

M. LAPORTE : Qui a dit ça ?

M. LEVESQUE : Personne n'a jamais dit ça.

M. JOHNSON : M. le Président, cela voulait dire la libre circulation des oeuvres d'art dont certains films, sauf le recours ordinaire devant les tribunaux. C'est ce qu'a dit le député de Chambly, et qu'en termes évidemment élégants mais en même temps assez techniques, ces choses ont été dites ! Mais décalés de leur enveloppe, M. le Président, de tels propos veulent tout simplement dire ceci : Je suis en faveur de la libre circulation de tous les films, quitte à aller devant les tribunaux pour pénaliser ceux qui présentent des films qui seraient immoraux ou qui seraient contre l'ordre public et les bonnes moeurs.

M. LAPORTE : J'ai simplement dit qu'au lieu de mutiler les films, on devrait les accepter ou les rejeter en entier.

M. JOHNSON : Où, dans la loi, demande-t-on au bureau de surveillance de couper les films ?

M. LAPORTE : Ah non ! on voulait que ce soit défendu de les couper.

M. JOHNSON : M. le Président, où, dans la loi, prévoit-on qu'on doive passer les ciseaux dans un film ? Où, dans la loi, défend-on au bureau de surveillance, encore dirigé par M. Guérin, de refuser un film en bloc ou de l'accepter tel quel ? Comment peut-on nous imputer de tels motifs ? Quand avons-nous dit que nous voulions revenir à cette période...

M. LAPORTE : Je ne suis pas imputé.

M. JOHNSON : ...où on forçait une compagnie à faire du superposé à la fin d'un film et à s'arranger pour que les deux partenaires...

M. LAPORTE : Se marient.

M. JOHNSON : Oui, qu'ils se marient quelque part, qu'on y intercale une petite scène de mariage...

M. LEVESQUE : Les fins canadiennes.

M. JOHNSON : Pardon ?

M. LEVESQUE : Cela s'appelait les fins canadiennes.

M. JOHNSON : A tout événement, M. le Président, je ne juge pas cette période...

M. MICHAUD : Les fins dernières.

M. LEVESQUE : C'est un terme technique du métier.

ETC...

N.D.L.R. — On aura compris que si LIBERTÉ publie des extraits de ce débat, ce n'est surtout pas pour la qualité de l'expression ou du style. A ce débat qui s'est déroulé dans une langue vernaculaire pas tellement éloignée de la langue française, ont participé l'actuel premier ministre du Québec et un ministre de son cabinet, l'ex-ministre des Affaires culturelles, ainsi que quelques députés dont l'ex-directeur d'un hebdomadaire à grand tirage.

Ad multos annos!